



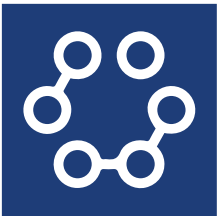
CONCOURS

Mines-Télécom

INTÉGREZ UNE GRANDE ÉCOLE DANS DES DOMAINES D'AVENIR

Numérique • Industrie du futur • Énergie – Environnement – Maritime
Nouveaux matériaux – Nanotechnologies – Photonique • Santé • Défense – Sécurité
Transports – Mobilité • Construction et urbanisme durables

1387 PLACES PROPOSÉES
aux élèves des filières MP, PC, PSI, PT, TSI, ATS, BCPST



www.concours-mines-telecom.fr

INSCRIPTION

ORGANISATION
DU CONCOURS

PROCÉDURE
D'ADMISSION



CONCOURS MINES-TÉLÉCOM

LE CONCOURS MINES-TÉLÉCOM EST UNE BANQUE D'ÉPREUVES, COMMUNE À 12 ÉCOLES :

ENSG Géomatique, ENSIIE, ENSSAT Lannion, ENSTA Bretagne, IMT Mines Albi, IMT Mines Alès, IMT Lille Douai, Mines Saint-Etienne - ISMIN, Télécom Nancy, Télécom Physique Strasbourg, Télécom Saint-Etienne et Télécom SudParis.



PLACES OFFERTES

	MP	PC	PSI	PT	TSI	ATS	BCPST	TOTAL / ÉCOLE
ENSG Géomatique	9	7	7	2	1	0	0	26
ENSIIE	75	10	18	0	5	0	0	108
ENSSAT Lannion	25	10	17	5	3	3	0	63
ENSTA Bretagne - filière sous statut étudiant	45	15	40	13	2	0	0	115
ENSTA Bretagne - filière sous statut IETA - Direction Générale de l'Armement	13	8	13	3	0	0	0	37
IMT Mines Albi	55	50	45	8	2	0	5	165
IMT Mines Alès	63	42	53	22	2	5	3	190
IMT Lille Douai	70	50	60	20	2	5	3	210
Mines Saint-Etienne - ISMIN	30	15	25	4	4	0	0	78
Télécom Nancy	50	5	15	12	3	2	0	87
Télécom Physique Strasbourg TI Santé	8	8	8	0	0	0	0	24
Télécom Physique Strasbourg Réseaux et Télécoms	18	0	18	0	0	0	0	36
Télécom Saint-Etienne	21	11	21	7	3	0	0	63
Télécom Saint-Etienne Filière par apprentissage	2	0	2	3	3	0	0	10
Télécom SudParis	84	30	34	7	5	5	0	165
Télécom SudParis Coursus Sophia-Antipolis*	4	3	3	0	0	0	0	10
TOTAL	572	264	379	106	35	20	11	1387

* Les élèves admis au Coursus de Sophia-Antipolis passent la première année sur le site de Télécom SudParis à Evry et rejoignent le site de Sophia-Antipolis (EURECOM) pour leurs deuxième et troisième années.

LE CONCOURS MINES-TELECOM EST ADHÉRENT :

- À la Banque Mines-Ponts pour les filières MP, PC et PSI,
- À la Banque PT pour la filière PT,
- Au Concours Centrale-Supélec pour la filière TSI,
- Au Concours ENSEA pour la filière ATS,
- Au Concours G2E pour la filière BCPST.



CALENDRIER

> Inscription pour les filières MP, PC, PSI, PT, TSI et BCPST :

du 10 décembre 2017 au 12 janvier 2018 à 17h

> Inscription pour la filière ATS : du 13 février au 13 mars 2018

> Épreuves écrites

- Banque d'épreuves Mines-Ponts : les 7, 8 et 9 mai 2018
- Banque d'épreuves PT : 30 avril, 2 au 5 mai et les 7, 9 et 11 mai 2018
- Concours Centrale-Supélec : 25, 26, 27 et 28 avril 2018
- Concours ENSEA : 14, 15 et 16 mai 2018
- Concours G2E : du 14 au 16 mai 2018

> Épreuves orales

- Filières MP-PC-PSI-PT : du 25 juin au 12 juillet 2018
- Filière TSI : du 25 juin au 7 juillet 2018
- Filière SPE-ATS : du 19 au 22 juin 2018
- Filière BCPST : du 29 juin au 9 juillet 2018

> Liste de vœux : du 1^{er} février au 27 juillet 2018 à 12h

> Liste de vœux ATS : du 8 juin au 1^{er} juillet 2018



FRAIS D'INSCRIPTION

- > **275 euros** pour les élèves des filières MP, PC, PSI et PT
- > **185 euros** pour les élèves de la filière TSI
- > **20 euros** pour les élèves de la filière ATS
- > **250 euros** pour les élèves de la filière BCPST

Pour les boursiers, les frais d'inscription pour l'ensemble des écoles du concours sont gratuits (mis à part pour la filière BCPST, se reporter à la notice d'inscription 2018 du concours G2E).



INSCRIPTION

La présente notice vaut règlement du concours. Sa connaissance est indispensable aux candidats. Les candidats de chaque filière doivent se conformer aux instructions relatives aux différentes banques de notes pour les modalités d'inscription et pour les contenus des épreuves écrites d'admissibilité et d'admission.

La suite de ce document présente les conditions de candidature, d'admissibilité et d'admission au concours Mines-Télécom.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).
- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.
- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours.
- Les candidats handicapés physiques, moteurs ou sensoriels, sur leur demande et après avis médical, peuvent se voir fixer des dispositions particulières, pouvant aller jusqu'à la dispense d'une épreuve, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables compte tenu de leur handicap.
- Aucune condition d'âge n'est exigée pour candidater.
- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes Françaises et Français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une journée défense et citoyenneté - JDC (ex. JAPD) (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent). Informations sur www.defense.gouv.fr, rubrique vous et la défense - JDC - Ma JDC.
- Ne sont pas autorisés à concourir les candidats qui se présentent, la même année, à une ou plusieurs Écoles du concours par une autre voie d'admission.

Conditions spécifiques d'inscription à l'ENSTA Bretagne filière sous statut IETA - direction générale de l'armement

Les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être âgé de 22 ans au plus au 1^{er} janvier 2018 ;
- satisfaire à la visite médicale d'aptitude initiale (visite gratuite, pas d'épreuve sportive).

Les candidats doivent passer une visite médicale avant la visite d'admission qui a lieu à l'École Polytechnique dans un centre médical des Armées (liste disponible sur <http://www.ensta-bretagne.fr/index.php/modalites-d-admission-eleves-militaires/>).

L'admission d'un candidat à l'ENSTA Bretagne formation ingénieur des études et techniques de l'Armement n'est définitive qu'après constatation que son aptitude physique est conforme aux normes médicales fixées par le ministre des Armées. Cette constatation est faite par le médecin-chef de l'École Polytechnique.

Inscription par internet :



➤ du 10 décembre 2017 au 12 janvier 2018 pour les filières MP, PC, PSI, PT, TSI et BCPST sur www.scei-concours.fr

➤ du 13 février au 13 mars 2018 pour la filière ATS sur www.ensea.fr

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés. Les documents papier ne seront pas pris en compte.

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code-signature confidentiel, nécessaires pour tout accès au serveur et ce jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le SCEI. En cas de problème technique, appeler le 05 62 47 33 43 de 9h à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires. Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.



**L'INSCRIPTION EST VALIDÉE LORSQUE LA MENTION
« DOSSIER VALIDÉ » APPARAÎT À L'ÉCRAN.**

Le candidat pourra, jusqu'au 12 janvier 2018, 17h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « validation »).



Aucune inscription ne sera acceptée après le 12 janvier 2018, 17h. Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site internet.

La validation par les lycées se fera du 13 au 22 janvier 2018. Les pièces justificatives devront être téléversées sur le site d'inscription **avant le 22 janvier 2018 (avant le 23 mars pour la filière ATS).**

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.



DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune. Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg → pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de constitution du dossier, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente.

› **Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport.** Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction **certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel)** et valable jusqu'à la fin des épreuves de concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

› **Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC)** pour les candidats français nés entre le 12 janvier 1993 et le 12 janvier 2000.

- **Une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national.
- Sinon, en cas d'impossibilité :
 - **Une copie de l'attestation provisoire** si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation ;
 - **Une copie du certificat d'exemption** si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 12 janvier 1993 ou ne possédant pas la nationalité française au 12 janvier 2018 n'ont rien à fournir.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

› **Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification et par certains concours** (voir l'organisation spécifique à chaque concours)

› **Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...) : **Copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse.** *La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée.*



► **Candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation :**

Extrait d'acte de naissance portant :

- soit la mention : « pupille de l'État »
- soit la mention : « pupille de la Nation »

► **Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :** Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap. **Les candidats concernés peuvent télécharger dès à présent le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuves incomplet au 15 février 2018 sera rejeté. Une note explicative mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible sur le site www.scei-concours.fr, onglet « Inscription » puis « Aménagements ».



FRAIS D'INSCRIPTION ET MODE DE PAIEMENT

► Le paiement des frais d'inscription devra s'effectuer entre le **13 janvier et le 22 janvier 2018 à 17h**, de préférence en ligne par carte bancaire ; le candidat recevra alors un reçu par courriel.

Les candidats payant par virement bancaire devront établir leur ordre de virement avant le **22 janvier 2018** en utilisant les informations (numéro de compte, libellé du virement) disponibles sur le site d'inscription. **Les frais de virement sont à la charge du candidat.**

- Les candidats désirant payer par chèque doivent s'assurer qu'il est endossable en France, libeller leur chèque en euros à l'ordre de :
- « l'Agent Comptable de Centrale-Supélec » pour les candidats des filières MP, PC, PSI et TSI;
 - « l'Agent Comptable de l'école Nationale Supérieure d'Arts et Métiers » pour les candidats de la filière PT;
 - « l'Agent Comptable de l'ENSEA » pour les candidats de la filière SPE-ATS;
 - « l'Agent Comptable d'AgroParisTech » pour les candidats de la filière BCPST.

Indiquer au dos du chèque leur numéro d'inscription et l'adresser, accompagné du bordereau d'envoi à télécharger sur le site, avant le 22 janvier 2018, et **avant le 23 mars pour la filière ATS**, cachet de la poste faisant foi, à :

**Pour les filières
MP, PC, PSI et TSI**

Centrale-Supélec – SCEI
Bâtiment Bréguet
3 rue Joliot Curie
91192 Gif-sur-Yvette Cedex

**Pour la filière PT
ARTS ET MÉTIERS - SCEI**

Service des Concours
Banque PT - e3a
24 rue Pinel
75013 Paris

**Pour la filière BCPST
SCAV/SCEI Filière BCPST**

Service concours
16 rue Claude Bernard
75231 PARIS Cedex 05

**Pour la filière ATS
Service concours, ENSEA**

6 Avenue du ponceau
CS 20707 Cergy
95014 Cergy-Pontoise Cedex

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ni de téléversement des pièces justificatives au 22 janvier seront annulés, sauf pour la filière ATS, pour laquelle la date limite est le 23 mars. En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le SCEI contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Les frais d'inscription et frais spécifiques restent acquis.

IMPORTANT

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours. Les candidats doivent, par ailleurs, pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session, y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.



ORGANISATION DU CONCOURS

LE CONCOURS COMPORTE DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES.

ÉPREUVES ÉCRITES FILIÈRES MP - PC - PSI

À la Banque Mines-Ponts

Tous les candidats aux 12 écoles du concours Mines-Télécom passent les mêmes épreuves écrites que celles du concours commun Mines-Ponts affectées des mêmes coefficients.

> Coefficients des épreuves écrites

CANDIDATS	MP		PC		PSI	
NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	COEF	DURÉE	COEF	DURÉE	COEF
1 ^{er} épreuve de mathématiques	3h	4	3h	4	3h	4
2 ^e épreuve de mathématiques	4h	5	3h	3	3h	3
1 ^{er} épreuve de physique	3h	3	3h	4	3h	3
2 ^e épreuve de physique	3h	4	4h	5	4h	4
Épreuve de chimie	1h30	2	4h	4	1h30	2
Épreuve d'informatique ou de sciences industrielles selon l'option choisie	3h	2	-	-	-	-
Épreuve de français	3h	5	3h	5	3h	5
Épreuve de langue	1h30	3	1h30	3	1h30	3
Épreuve de sciences industrielles	-	-	-	-	4h	4
Épreuve d'informatique	1h30	2	1h30	2	1h30	2
TOTAL		30		30		30

Ces épreuves sont obligatoires pour toutes les écoles du concours.



ÉPREUVES ÉCRITES FILIÈRE PT

NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	COEF
Mathématiques B	4h	3
Mathématiques C	4h	4
Physique A	4h	4
Physique B	4h	3
Informatique Modélisation	4h	2
Sciences industrielles A	5h	6
Français B	4h	5
Langue vivante A	3h	3
TOTAL		30

Se référer à la notice de la banque PT.



ÉPREUVES ÉCRITES FILIÈRE TSI

NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	COEF
Mathématiques 1	4h	5
Mathématiques 2	4h	3
Physique 1	4h	3
Physique 2	3h	3
Français	4h	5
Langue vivante	3h	3
Sciences industrielles pour l'ingénieur	4h	6
Informatique	3h	2
TOTAL		30



ÉPREUVES ÉCRITES FILIÈRE SPE-ATS

NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	COEF
Langue vivante anglaise ⁽¹⁾	2h	2
Français	3h	2
Mathématiques	3h	3
Sciences industrielles	5h	4
Sciences physiques	3h	3
TOTAL		14

⁽¹⁾ La langue vivante de l'épreuve écrite est obligatoirement l'anglais.



ÉPREUVES ÉCRITES BCPST

NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	COEF
Chimie	3h	4
Français	3h30	5
Biologie	3h	3
Physique	3h30	4
Mathématiques	4h	5
Géologie	3h	3
TOTAL		24



ADMISSIBILITÉ

À la suite des épreuves écrites le jury d'admissibilité du concours Mines-Télécom fixe la barre d'admissibilité par filière.

Pour chaque candidat, un total de points est calculé en appliquant aux notes sur 20 obtenues à chaque épreuve les coefficients correspondants.

Tout candidat ayant obtenu une note **inférieure à 4** à l'épreuve écrite de français est éliminé.

Les conditions d'admissibilité à la filière IETA de l'ENSTA Bretagne étant différentes, il sera indiqué à chaque candidat sur le site web du concours s'il est admissible ou pas à cette filière.

Bonification :

- Une majoration de 15 points est accordée au candidat justifiant d'être pour la première fois en deuxième année après le baccalauréat.
- Aucune bonification n'est accordée aux candidats à l'ENSTA Bretagne filière sous statut IETA - Direction Générale de l'Armement.
- Aucune bonification n'est appliquée par le concours G2E pour les candidats de la filière BCPST.

N.B : *Les candidats non-admissibles qui ont toutefois un total de points suffisant peuvent être déclarés admissibles aux 4 écoles suivantes : l'ENSG, l'ENSSAT, Télécom Nancy et Télécom Saint-Etienne.*

Résultat d'admissibilité :

Le candidat pourra à l'aide de son numéro d'inscription et d'un mot de passe attribué par le concours Mines-Télécom consulter ses résultats, à partir du 13 juin 2018 à 18h30 (selon les filières), directement sur le site

www.concours-mines-telecom.fr



ÉPREUVES ORALES FILIÈRES MP - PC - PSI - PT

DATES ET LIEUX DE PASSAGE

Les candidats déclarés admissibles au concours Mines-Télécom, des filières MP, PC, PSI, PT, passeront les épreuves orales d'admission du 25 juin au 12 juillet 2018, sur 2 sites au choix : Evry ou Paris.

Les candidats doivent s'inscrire au préalable sur le site internet www.concours-mines-telecom.fr pour choisir la date et le lieu de leurs épreuves orales.

Les inscriptions sont ouvertes : **lundi 18 juin de 12h00 à 20h00, mardi 19 juin et mercredi 20 juin de 8h00 à 20h00 et jeudi 21 juin de 8h00 à 12h00.**

Le nombre de candidats par jour étant limité nous ne pouvons garantir le choix de la date de passage que pour les candidats inscrits rapidement.

LES CANDIDATS ADMISSIBLES AU CONCOURS MINES-TÉLÉCOM PASSENT QUATRE ÉPREUVES ORALES :

	DURÉE	COEFFICIENTS			
		MP	PC	PSI	PT
Mathématiques	30 mn	8	8	8	8
Physique	30 mn	8	8		
Sciences industrielles	30 mn			8	8
Anglais	20 mn	7	7	7	7
Entretien	25 mn	7	7	7	7
TOTAL 30					

Le programme des connaissances des épreuves orales de mathématiques, de physique, de sciences industrielles est le programme de la filière indiquée par le candidat à son inscription, défini par le ministre chargé de l'Éducation Nationale pour l'année en cours en deuxième année préparatoire et pour l'année précédente en première année préparatoire.

> Épreuves scientifiques

- **de mathématiques, physique** : consiste en la résolution, sans préparation, de deux exercices portant sur des parties différentes de l'ensemble des programmes de première et de deuxième années de la filière du candidat.
- **de sciences industrielles** : consiste en l'étude, après un temps d'appropriation, d'un système complexe permettant d'aborder deux thèmes du programme de la filière du candidat.

> Épreuve de langue vivante anglaise

Cette épreuve, sans préparation, est basée sur une discussion autour d'un **document iconographique et d'un thème prédéfini associé.**

Une note inférieure à **4/20 est éliminatoire.**

› Épreuve d'entretien avec un jury

Cette épreuve, sans préparation, est amorcée par un échange avec le candidat autour d'une photographie puis est centrée sur son parcours de formation, ses projets et ses motivations pour le métier d'ingénieur.

Une note inférieure à **4/20 est éliminatoire**.

Toute absence à l'une des épreuves orales est éliminatoire.

ADMISSIBLES CCMP FILIÈRES MP - PC - PSI

Les candidats des filières MP, PC et PSI inscrits à la fois au concours Mines-Télécom et au Concours Commun Mines-Ponts (CCMP) et **admissibles à ces deux concours** ne passent que les oraux CCMP. Leurs notes sont prises en compte par le concours Mines-Télécom lors du classement final avec la correspondance suivante :

	CANDIDATS MP ET PC :			
Épreuves du concours Mines-Télécom	Mathématiques	Physique	Anglais	Entretien
Épreuves du Concours Commun Mines-Ponts	Mathématiques	Physique	Anglais	Français

	CANDIDATS PSI :			
Épreuves du concours Mines-Télécom	Mathématiques	Sciences industrielles	Anglais	Entretien
Épreuves du Concours Commun Mines-Ponts	Mathématiques	Épreuves mixte de physique ou de sciences industrielles	Anglais	Français

Toute absence à l'une des épreuves orales du CCMP dont la note doit être reprise est éliminatoire.

ÉPREUVES ORALES FILIÈRE TSI

**LES ÉPREUVES ORALES SONT ORGANISÉES PAR LE CONCOURS CENTRALE-SUPÉLEC.
LES CANDIDATS ADMISSIBLES PASSENT SEPT ÉPREUVES ORALES :**

NATURE DE L'ÉPREUVE	COEF
Mathématiques 1	5
Mathématiques 2	5
Physique-chimie 1	3
Physique-chimie 2	3
S2i	5
TP physique-chimie	4
Langue vivante	5
TOTAL	30

Se référer à la notice du concours Centrale-Supélec



ÉPREUVES ORALES FILIÈRE SPE-ATS

LES ÉPREUVES ORALES SONT ORGANISÉES PAR LE CONCOURS ENSEA. LES CANDIDATS ADMISSIBLES PASSENT CINQ ÉPREUVES ORALES :

NATURE DE L'ÉPREUVE	COEF
Mathématiques	2
Sciences physiques	2
Sciences industrielles (génie électrique)	2
Sciences industrielles (génie mécanique)	2
Langue vivante ⁽¹⁾	2
TOTAL	10

⁽¹⁾ la langue vivante est celle choisie par le candidat parmi les trois langues suivantes : allemand, anglais, espagnol lors de de son inscription.



ÉPREUVES ORALES FILIÈRE BCPST

LES ÉPREUVES ORALES SONT ORGANISÉES PAR LE CONCOURS G2E. LES CANDIDATS ADMISSIBLES PASSENT LES ÉPREUVES SUIVANTES :

NATURE DE L'ÉPREUVE	COEF
Mathématiques	6
Sciences physiques	6
Chimie ou informatique ⁽¹⁾	1
Géologie pratique	3
Tipe	5
Langue vivante ⁽²⁾	3
TOTAL	24

⁽¹⁾ choix lors de l'inscription

⁽²⁾ la langue vivante est obligatoirement l'anglais.



ÉPREUVES SPÉCIFIQUES À L'ENSG, L'ENSSAT, TÉLÉCOM NANCY ET TÉLÉCOM SAINT-ÉTIENNE FILIÈRES MP - PC - PSI - PT - TSI

Les candidats admissibles spécifiquement à ces 4 écoles passent les quatre épreuves suivantes :

ÉPREUVES	COEF	DURÉE
1-Oral de mathématiques	8	40 mn
2-QCM de physique et d'informatique	8	50 mn
3-QCM d'anglais	7	30 mn
4-Entretien nouvelles technologies	7	15 mn

Les candidats admissibles au concours Mines-Télécom ont la possibilité de passer 2 épreuves d'admission spécifiques optionnelles (2-3) qui leur permettent d'améliorer leur rang pour le classement spécifique de ces 4 écoles.

Les candidats passeront ces épreuves du 27 juin au 12 juillet 2018 sur un site unique à l'ENSG à Marne-la-Vallée

Les inscriptions correspondantes se déroulent du 18 juin au 7 juillet 2018
sur www.concours-mines-telecom.fr

Les informations sur ces épreuves spécifiques sont disponibles auprès de ces écoles
(info@oraux-mines-telecom-spe.fr).



PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les notes obtenues aux épreuves orales du concours Mines-Télécom pour les filières MP-PC-PSI-PT seront affichées le **jeudi 19 juillet 2018 à partir de 16h.**



CLASSEMENT DES CANDIDATS

À l'issue des épreuves orales, le nombre total de points obtenus au concours Mines-Télécom s'obtient en additionnant le nombre total de points obtenus à l'issue des épreuves écrites et le nombre de points obtenus à chacune des épreuves orales affecté du coefficient correspondant.

Une nouvelle bonification de 15 points est accordée aux candidats pouvant justifier qu'ils sont pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat. Cette bonification n'est pas prise en compte pour le classement pour la filière IETA de l'ENSTA Bretagne.

Pour les filières MP, PC et PSI, une bonification supplémentaire est accordée à chaque candidat qui a passé les épreuves orales du Concours Commun Mines-Ponts. Cette bonification est calculée en fonction des notes qu'il a obtenues à ces épreuves, de manière à harmoniser, pour chaque filière, le total des points de ces épreuves augmenté de cette bonification et le total des points obtenus aux épreuves orales du concours Mines-Télécom pour deux populations comparables (en l'occurrence, les 100 derniers candidats admissibles au Concours Commun Mines-Ponts ayant passé ces épreuves, d'une part, et les 100 candidats ayant passé les épreuves orales du concours Mines-Télécom qui avaient les rangs les plus proches à l'issue des épreuves écrites, d'autre part).

Pour le classement, si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils sont départagés et classés, d'abord par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve orale d'entretien avec jury, puis éventuellement de la note obtenue à l'épreuve de langues, enfin par ordre croissant d'âge.





PROCÉDURE COMMUNE D'ADMISSION DANS LES ÉCOLES

SEULS LES CANDIDATS « CLASSÉS » SONT SUSCEPTIBLES D'INTÉGRER UNE ÉCOLE.

➤ **L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :**

- du rang du candidat dans chaque concours ;
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés ;
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

➤ **Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet.**

Liste de vœux sur internet exclusivement : www.scei-concours.fr

Entre le **1^{er} février et le 27 juillet 2018 à 12h**, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

IMPORTANT : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux. Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux ; après validation, un message sera envoyé sur l'adresse mail du candidat. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

ATTENTION !

Après le 27 juillet 2018 12h, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école.

Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

RÉCLAMATIONS

La commission du concours Mines-Télécom étant souveraine, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles (erreur de report de notes d'une banque d'épreuves, erreur d'affichage, etc).

Les réclamations sont limitées à une seule épreuve orale ; elles ne seront plus recevables après le **lundi 23 juillet 2018**. Les réclamations sur les épreuves écrites sont à adresser à la banque d'épreuves correspondante.

Les réclamations relatives aux épreuves orales doivent être transmises par courrier ou courriel et doivent préciser : nom, prénom, filière et numéro d'inscription du candidat au secrétariat du concours Mines-Télécom pour les filières MP-PC-PSI-PT.

Pour les filières TSI, ATS et BCPST se référer aux notices des banques correspondantes.

Seules les réclamations faites par les candidats eux-mêmes sont prises en considération.

CONCOURS Mines-Télécom



ENSG - GÉOMATIQUE

Service admissions
6 et 8 avenue Blaise Pascal
Cité Descartes - Champs-sur-Marne
77455 Marne la Vallée Cedex 2
+33 (0)1 64 15 32 38
concours@ensg.eu

ENSIIE

1 Square de la résistance
F-91025 Évry Cedex
+33 (0)1 69 36 73 89
concours@ensiie.fr

ENSSAT LANNION

6 rue de Kerampont
CS 80518 - 22305 Lannion cedex
+33 (0)2 96 46 90 60
concours@enssat.fr

ENSTA BRETAGNE

Service admissions
2 rue François Verny
29806 Brest Cedex 9
+33 (0)2 98 34 87 01
admissions@ensta-bretagne.fr

IMT LILLE DOUAI

Pôle admissions
941 rue Charles Bourseul
CS 10838
59508 Douai Cedex
+33 (0)3 27 71 20 27
admissions@imt-lille-douai.fr

IMT MINES ALBI

Service admissions - campus Jarlard
81013 Albi Cedex 09
+33 (0)5 63 49 30 45
admissions@mines-albi.fr

IMT MINES ALÈS

Service admissions
6 avenue de Clavières
30319 Alès Cedex
+33 (0)4 66 78 50 58
admissions@mines-ales.fr

MINES SAINT-ÉTIENNE - ISMIN

Campus Georges Charpak Provence
880, route de Mimet
13541 Gardanne
+33 (0)4 42 61 66 00
admissions.ismin@emse.fr

TÉLÉCOM NANCY

193 avenue Paul Muller
BP 90172 - 54602 Villers-lès-Nancy Cedex
+33 (0)3 72 74 59 31
concours@telecomnancy.eu

TÉLÉCOM PHYSIQUE STRASBOURG

Pôle API - 300 Bd Sébastien Brant
CS 10413 - F 67400 Illkirch Graffenstaden
+33 (0)3 68 85 44 12
telecom-ps-recrutement@unistra.fr

TÉLÉCOM SAINT-ÉTIENNE

25 rue du Docteur Rémy Annino
42000 Saint-Etienne
+33 (0)4 77 91 58 84
concours@telecom-st-etienne.fr

TÉLÉCOM SUDPARIS

9 rue Charles Fourier
91011 Evry Cedex
+ 33 (0)1 60 76 40 30
admissions@telecom-sudparis.eu

www.concours-mines-telecom.fr
